

COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Compte rendu de la réunion du 7 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le sept du mois de décembre à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques POUCHIN, Maire.

Etaient présents : MM. Jacques POUCHIN, Raphaël NORBLIN, Luc HEBERT, Michel RIO, Michel DUPAS, Thomas DEHAUMONT, Christophe MARON, Aurélien LEBARON, Michel PHILIPPE, Franck LAMBLARDY, Mmes Patricia BRAY, Anne-Maïté TURMEL, Isabelle BAILLY-PURNU, Laurence HUZE,

Absents : M. Frédéric DESDION

Pouvoirs : M. Frédéric DESDION a donné pouvoir à M. Raphaël NORBLIN

Secrétaire de séance : Madame Patricia BRAY a été nommée secrétaire de séance

nombre de membres en exercice : 15

nombre de membres présents : 14

nombre de membres votants: 15

date de la convocation : 01/12/2015

Le compte rendu de la réunion du 5 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Christophe MARON est arrivé à 19h20 ; il n'a pas pris part au vote sur la DIA,

Attentats à Paris survenu le 13 novembre 2015 : en raison des attentats qui se sont déroulés à Paris le vendredi 13 novembre dernier, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'installer sur le fronton de la Mairie la devise « Liberté, égalité, fraternité ». Mme Isabelle Bailly-Purnu propose aussi de planter un « arbre de la laïcité » avec les enfants.

Urbanisme – Environnement :

a) DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal deux déclarations d'intention d'aliéner concernant les biens situés à Fontaine sous Jouy à savoir:

- Rue des Oriots à Fontaine sous Jouy
(parcelle cadastrée E n°152: pour une superficie totale de 1200m2) ;
- 7, rue du Rosey à Fontaine sous Jouy
(parcelles cadastrées C n°321 pour 1010m2 et C n°369 pour une surface de 390m2

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain (DPU) sur les dites parcelles mentionnées ci-dessus.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à répondre à ces demandes d'intention d'aliéner.

- 39, rue de l'aulnaie : le bien se situant dans une zone N, il n'est pas concerné par un droit de préemption urbain.

b) bilan Urbanisme année 2015 :

La Mairie a enregistré 23 dossiers de demandes de déclarations préalables (petits travaux), 9 demandes de permis de construire dont 3 demande de permis de construire de maison d'habitation et 29 demandes de Certificats d'Urbanisme (CU) dont 2 CU opérationnels (terrains en vue de construire).

c) Information zone UCr et UC

Cette zone UCr a vocation à être considérée comme une zone d'équipement et non d'habitation même sociale.

d) Révision du PLU de Fontaine sous Jouy – convention avec Habitat et Développement

Vu la délibération du 24 novembre 2014,

Vu la délibération du 21 mai 2015,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, par 14 voix « pour » et 1 abstention (Franck LAMBLARDY), Monsieur le Maire à signer la convention avec « Habitat et

Développement », bureau d'étude chargé de réaliser les études nécessaires à la révision du PLU, domicilié à Evreux (Eure) 12, Boulevard Georges Chauvin.

e) Acquisition de 3 lanternes – éclairage public

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal la proposition de la commune de La Trinité de céder 3 lanternes destinées à l'éclairage public à la commune de Fontaine sous Jouy,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acquérir ces 3 lanternes auprès de la commune de La Trinité pour 50€ l'unité soit un montant total de 150€.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette acquisition.

f) Comptage gibier de nuit : un arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2015 prévoit la réalisation de comptage de grands gibiers, renards et lièvres dans le Département de l'Eure du 1^{er} décembre 2015 jusqu'au 31 décembre 2016. Cette opération sera effectuée par le personnel de la Fédération départementale des chasseurs de l'Eure.

FINANCES

a) Bilan des finances communales au 30 novembre 2015 :

Les investissements sont moindres cette année, les dépenses de fonctionnement restent à peu près constants mais les recettes de fonctionnement continuent leur baisse notamment du fait de la baisse des dotations de l'Etat. La projection de la marge brute dégagée entre les dépenses et les recettes de fonctionnement (excédent) montre qu'elle tend vers « zéro » en 2019-2020. Nos dépenses sont donc à surveiller.

b) Economie d'énergie (demande de subvention au titre de la DETR).

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal (délibération du 5 novembre 2015) :

- les résultats du bilan énergétique réalisé par ALEC 27 (en partenariat avec l'ADEME et la CAPE) sur les bâtiments communaux,
- la nécessité de réaliser des économies d'énergie concernant l'ensemble des locaux,
- l'opportunité d'obtenir une subvention au titre de la DETR pour des travaux à l'école (dossier déposé fin novembre 2015)

Monsieur le Maire présente l'estimation du coût des travaux à l'école avec une option garderie et extension de classe maternelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 14 voix « pour » et 1 abstention (Aurélien LEBARON), de demander une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) afin de réaliser des économies d'énergie, d'améliorer les isolations de l'ensemble des locaux de l'école de Fontaine sous Jouy sur la base de cette estimation à savoir 153 560€ HT soit 184 272€ TTC.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention dans ce sens et de signer tous les documents s'y rapportant.

c) Prise en charge créance irrécouvrable restaurant scolaire

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal une créance irrécouvrable concernant le restaurant scolaire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que cette créance irrécouvrable sera prise en charge par la commune sur le budget communal 2015 pour un montant de 494€ sur l'article comptable 654.

Affaires Scolaires

a) Bilan TAP :

La conseillère aux affaires périscolaires fait un bilan rapide pour l'année scolaire 2014/2015. Une version diaporama a été présentée le 24/09/2015 aux membres du comité de pilotage.

Les points essentiels sur l'organisation de la réforme :

La commune a dû faire face à des frais supplémentaires de personnel. Après une période d'expérimentation, une participation familiale a été demandée (76 % des familles ne trouvaient pas le montant exagéré).

En concertation avec le Conseil d'école et après consultation des parents des élèves, une convention a été présentée à la DASEN fin juin 2014 et un PEDT a été validé en juin 2015. La commune a organisé le déjeuner et l'après-midi à l'ALSH de Jouy. La fréquentation est jugée insuffisante par la CAPE et la pérennité de l'ALSH est incertaine.

Les points essentiels sur les ateliers TAP :

Une équipe de 26 personnes a été mobilisée durant l'année scolaire dont le personnel communal. Les activités proposées ont été variées et les activités extérieures ont été privilégiées aux beaux jours. Il est difficile de recruter des animateurs à 1h30/semaine sur l'année complète. Le nombre d'enfant par animateur est de 11 enfants en moyenne (le décret prévoit un maximum de 18 enfants de + de 6 ans par animateur).

Les enfants se sont adaptés très facilement aux ateliers et s'y rendaient avec plaisir. Les parents sont dans l'ensemble satisfaits ainsi que les animateurs.

75 % des enfants étaient inscrits en fin d'année (saison 5) alors que 88 % l'était en saison 2. Les parents se sont organisés au fil de l'année.

Aujourd'hui 70 % des enfants sont inscrits.

b) Prise en charge des frais de scolarité d'enfants inscrits à l'école de Jouy/Eure

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal la situation des effectifs de l'école de Fontaine sous Jouy et l'éventuelle prise en charge des frais de scolarité d'enfants inscrits hors commune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 11 voix « pour », 2 abstentions (Christophe MARON et Thomas DEHAUMONT) et 1 voix « contre » (Raphaël NORBLIN) de prendre en charge les frais de scolarité de :

- 6 enfants domiciliés à Fontaine sous Jouy et inscrits à l'école de Jouy/Eure pour l'année scolaire 2014/2015 pour un montant de 580€/enfants soit au total 3480€;

- 3 enfants domiciliés à Fontaine sous Jouy et inscrits à l'école de Jouy/Eure pour l'année scolaire 2015/2016 pour un montant de 580€/enfants soit au total 1740€.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer la convention avec la commune de Jouy/Eure s'y rapportant et lui demande de vérifier la nécessité de scolariser à la rentrée scolaire 2016 des enfants à l'extérieur, en fonction des capacités d'accueil de l'école communale, dès juin 2016.

Ces sommes seront mandatées au compte 6558 du Budget Primitif 2016.

c) Participation aux frais des temps d'activités périscolaires à l'école primaire de Ménilles

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal la demande de la municipalité de Ménilles sur la participation aux frais des temps d'activités périscolaires pour l'année scolaire 2014/2015 pour 2 enfants, domiciliés à Fontaine sous Jouy, et scolarisés à l'école primaire de Ménilles pour un montant de 120€/enfant soit 240€ pour ces 2 enfants.

Monsieur le Maire interroge les membres du Conseil municipal sur cette éventuelle participation :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote « contre » à l'unanimité sur cette participation.

d) Plan Vigipirate et « état d'urgence » : ce plan s'applique à l'école. Il concerne les poubelles de l'école et les bacs à sable lesquels doivent être fermés. Le stationnement et les attroupements aux abords de l'école sont interdits.

e) Garderie périscolaire :

La fréquentation moyenne le matin à la garderie est de 24.3 enfants et le soir 14.3 enfants. Des pointes à 31 enfants le matin et 20 enfants le soir ont été réalisées.

Travaux – Voirie – Chemins

Local «Aide à la personne »

La dalle béton est coulée. Le plaquiste et le plombier doivent intervenir à compter du lundi 30 novembre. Il conviendra d'attendre que tout ait bien séché avant d'entreprendre la peinture.

Nous devrions obtenir une subvention de 50 % des travaux sur le local et sur l'assainissement : 24 000 € + 8 800 € = 32 800 €. Coût après subvention : 16 400 €.

L'infirmière, Madame Bechet, s'est associée avec une collègue de St Marcel, ce qui permettra de ne pas avoir de ruptures « vacances » dans les interventions.

Rue de la Poste

4 entreprises nous ont renvoyé leurs devis : SEGTRA – PLOURDE – TPN - EUROVIA
Suite à l'analyse de la commission travaux, la société TPN s'avère la moins-disante.

Rue des Petits bois

Les travaux sont reportés en janvier 2016.

ALEC 27

Dans le cadre « économie d'énergie » sur les bâtiments de l'école, un diagnostic est réalisé par cet organisme pour un coût total de 1 900 € HT.

Les subventions relatives aux travaux sont soumises aux économies réalisées.

Un devis pour isolation extérieure et changement des huisseries a été demandé aux entreprises EGASSE, LEFEBVRE et GOUESNARD.

Réglementation produits phytosanitaires

L'utilisation de ces produits sera interdite dès janvier 2016.

L'utilisation d'une brosse métallique montée sur la débroussailleuse semble une solution prometteuse pour démaigrir et supprimer l'herbe sur les bordures de trottoirs.

Côte de La Ronce

L'Agence Routière de Louviers (Conseil départemental de l'Eure) a confié à l'entreprise Le Fol la réfection de l'enrobé de la RD 63 de l'entrée du village jusqu'aux hameaux des Croisy et des Oriots à la marnière.

Ce revêtement lisse s'avérant relativement glissant, il a été demandé à l'agence routière un pancartage adapté.

Point vert

Le brûlage du tas de branchage a été fait dans de bonnes conditions.

Collecte et traitement des déchets verts par la CAPE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de confier à la CAPE la collecte et le traitement des déchets verts de la commune du 1^{er} mars au 31 décembre 2016 les frais seront pris en charge par la commune.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire de signer la convention avec la CAPE concernant cette collecte

Ramassage des encombrants : ce service a été supprimé par la CAPE. La mairie propose aux jovi-fontains une alternative à titre expérimental : le vendredi 22 janvier 2016 et le samedi 23 janvier 2016 de 9h00 à 17h00, 3 ou 4 bennes seront à disposition au point vert.

Si certaines personnes sont dans l'incapacité d'apporter ses encombrants au point vert, elles doivent contacter la mairie avant le 20 janvier ; des employés communaux pourront passer chez

elles les aider le vendredi 22 janvier. Cette information sera précisée dans la prochaine lettre d'information de la mairie aux habitants.

Balayage des rues communales

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le coût de la prestation du syndicat de voirie des cantons de Vernon correspondant au balayage des rues communales pour l'année 2015 pour un montant de 882€, avec un avoir de 200€ surcoût par rapport au devis du mois de janvier 2015). Cette somme sera déduite du coût des prestations 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cette prestation pour un montant de 882€ (incluant l'avoir).

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant.

Affouage programmation 2016 – Tarif

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer au prix de 8 €/stère le montant de la redevance de chaque affouage.

Eclairage public : 5 horloges/16 ont montré des dysfonctionnements depuis le changement d'heure au 25 octobre dernier. Un point sur ce problème sera vu avec le SIEGE le 16 décembre prochain.

Illuminations de fin d'année : les guirlandes lumineuses seront installées durant la semaine du 10 décembre.

Stationnement devant l'école : des véhicules stationnent encore sur la signalisation jaune indiquant réservé aux bus scolaire. Une sensibilisation des parents sera faite avec l'aide des gendarmes de Pacy sur Eure.

Réalisation d'un bateau sur le trottoir en sortie du parking de la salle communale

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise Plourde Terrassement domicilié à Caillouet-Orgeville pour un montant de 2147€ HT soit 2577€ TTC pour réaliser un bateau (abaissement de trottoir) en sortie du parking de la salle communale. Ces travaux seront inscrits au Budget Primitif 2015 en section d'investissement.

Personnel communal

Médecine préventive – adhésion

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure pour la surveillance médicale des agents communaux pour un coût de 65€/agent/an.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant.

Schéma de coopération intercommunale

Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Conformément aux dispositions de la Loi portant la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), Monsieur le Préfet de l'Eure a transmis aux communes du Département un projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal, pour avis.

Ce projet a été reçu le 16 octobre dernier en mairie et la commune doit émettre son avis avant le 16 décembre 2015.

Les conseillers municipaux se sont réunis en commission les 28 septembre et 23 novembre pour analyser ce projet.

Après une dernière analyse en Conseil Municipal le 7 décembre, les conseillers municipaux constatent que :

- ce projet s'inscrit dans un environnement en très forte mutation :

- Création de la région « Normandie »,
- Proximité des métropoles de Rouen et de Mantes (en cours de création),
- Création des communes nouvelles,
- Développement de l'Axe Seine.

- à terme, la perte de proximité des structures communales pour nos administrés, doit s'accompagner de la mise en place d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale forts, capables de défendre les intérêts du Département et de ses habitants dans ce nouveau contexte de la Région « Normandie », avec la proximité de l'Île de France.

- ce projet semble manquer d'ambition pour le Département. Il propose 15 EPCI qui n'auront pas la capacité de défendre leur territoire dans le contexte décrit ci-dessus. Notamment en ce qui concerne la CAPE qui doit fusionner avec les Communautés de Communes des Andelys et des Environs, et Epte-Vexin-Seine. Cette procédure doit s'étendre à la Communauté de Communes Eure-Madrie-Seine (CCEMS) et à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure (CASE), pour atteindre une dimension suffisante (plus de 180 000 habitants), permettant de dialoguer efficacement avec les grandes métropoles de Rouen et de Mantes, dans le cadre du développement de l'Axe Seine, très important pour le devenir de notre Département.

Après en avoir formulé les remarques ci-dessus et en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal proposé par Monsieur Le Préfet de L'Eure, à l'unanimité de ses membres.

Comptes rendus des syndicats et de la CAPE

b) SIEGE :

Le SIEGE a décidé de réduire le financement communal des travaux d'enfouissement des réseaux (hors Telecom) à hauteur de 20% au lieu de 40%

c) CAPE :

Un Conseil communautaire s'est tenu le 3 décembre dernier.

- Monsieur JACOB est intervenu pour présenter les difficultés financières du SETOM.
- Enfance-jeunesse : les résultats de l'audit réalisé cet été seront présentés au cours du 1^{er} semestre 2016.
Une 2^{ème} analyse sera réalisée en 2017 du fait de l'accroissement de l'EPCI
- Projet de schéma de coopération intercommunal : le Conseil communautaire a approuvé le projet du Préfet (Monsieur le maire de Fontaine sous Jouy a voté « contre »).
- ALSH et garderies périscolaires: les tarifs ont augmenté de 2% /année dernière.
- Eau : le tarif de l'eau passe à 1.123€/m3 HT en 2016.
- Assainissement collectif : le tarif 2016 est de 2.1525€/m3 HT
- Assainissement non collectif : tarif identique/2015.

Informations diverses

La refonte de notre site internet a été confiée à la commission communication, Monsieur Michel PHILIPPE nous en fait la présentation finale. A l'unanimité, le Conseil municipal adresse ses félicitations pour la qualité du travail réalisé.

La nouvelle adresse permettant d'accéder à ce site sera communiquée dans la prochaine lettre d'information communale

Prochaine réunion du Conseil municipal : Lundi 18 janvier 2016 à 19h00